



MARS 2011

# Nouveautés sur les concours

## ► **Nouveau concours de secrétaire administratif à Bac + 2**

Le concours de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) est désormais organisé pour deux grades différents.

### ● **Pour rappel : le SAENES de classe normale**

#### **Pour qui ?**

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un **Bac** ou d'un diplôme de même niveau.

#### **Epreuves**

1) Cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire pouvant comporter des graphiques et des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail.

2) Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat, sur l'une des options suivantes :

- gestion des ressources humaines dans les organisations
- comptabilité et finance
- problèmes économiques et sociaux
- enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne

3) Entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique. Cette épreuve vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète.

### ● **Le nouveau concours : le SAENES de classe supérieure**

#### **Pour qui ?**

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un **Bac+2** (BTS, DUT ou diplôme équivalent).

#### **Epreuves**

Mêmes épreuves que pour le SAENES de classe normale sauf dans le choix des options dans l'épreuve n°2 :

- **gestion des ressources humaines dans les organisations**
- **comptabilité et finance**
- **droit public et questions européennes**
- **économie et questions européennes**

Programme des deux concours sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## ► **Le licenciement des fonctionnaires de l'Etat** (Décret 2010-1402 du 12 novembre 2010)

Un fonctionnaire dont l'emploi est susceptible d'être supprimé (en cas de restructuration d'une administration de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics administratifs) peut être placé en situation de **réorientation professionnelle**.

Durant cette période, l'administration établit le projet d'évolution professionnelle du fonctionnaire au cours duquel il peut être amené à réaliser un bilan de compétences, suivre une formation ou effectuer des missions temporaires d'une durée maximum de 3 mois dans une administration ou un établissement public d'Etat.

Cette période de réorientation professionnelle prend fin lorsque le fonctionnaire est nommé sur un nouvel emploi ou placé à sa demande dans une autre situation ou position statutaire ou s'il a refusé successivement trois offres d'emploi.

Dans ce cas, il est mis en **disponibilité** (sans rémunération) pour une durée indéterminée.

S'il refuse, durant la mise en disponibilité, **trois nouvelles offres** en vue de sa réintégration, il peut être **licencié** ou admis à la retraite.

## ► **Le concours de gardien de la paix : modification des épreuves**

1) **Etude d'un texte : questions courtes et production d'un écrit en rapport avec la problématique posée** (en remplacement de la dissertation)

2) QCM portant, au choix du candidat, soit sur :

- la culture générale (actualité, connaissances en relation avec le cadre institutionnel politique français et européen, règles du comportement citoyen)
- le programme du baccalauréat professionnel "sécurité-prévention"

3) Nouvelle épreuve : **questionnaire en orthographe, grammaire et calculs arithmétiques et algébriques simples**

4) Tests psychotechniques

5) Entretien avec le jury (à partir, entre autres, des tests psychotechniques)

6) Conversation en langue étrangère

7) Epreuves physiques : parcours d'habileté motrice et test d'endurance cardio-respiratoire.